néraux et deux conseillers d'arrondissement.

Les deux candidats au Conseil général, bien qu'ils n'aient pas été définitivement choisis, vous les avez désignés d'avance. Leurs noms sont sur les lèvres de chacun d'entre vous : ce sont MM. Basquin et Tribourdeaux qui ont défendu avec énergie vos intérêts, l'un au Conseil général, l'autre, au Conseil d'arrondissement. (Applaudissements prolongés.)

Je suis certain, dit M. Pierre Legrand, que vous acclamerez ces deux candidats.

Après avoir parlé du rôle politique des conseils généraux au moment des élections sénatoriales, M. Pierre Legrand entretient son auditoire de questions concernant la politique générale.

Il a expliqué que la République, après avoir payé les dettes de l'empire, payé la rançon exigée par l'Allemagne, réorganisé l'armée et donné l'instruction au peuple, avait promulgué certaines lois dont il faut lui savoir gré.

Parlant de la loi militaire, l'orateur dit qu'il y a longtemps qu'elle aurait été promulguée, — la Chambre l'avait déjà votée — si le général Boulanger, étant ministre de la guerre, ne l'avait retirée au moment où elle allait être discutée par le Sénat, en mars 1886.

Si M. Boulanger n'a pas voulu laisser voter la loi, c'était pour donner des gages aux réactionnaires qui veulent bien de la loi en créant des exceptions uniquement pour y englober tous les séminaristes. « Nous sommes partisans du service militaire pour tous, ajoute l'orateur, tous les curés, comme tout le monde, sac au dos! (Triple salve d'applaudissements.)

M. Pierre Legrand dit que, faute de mieux, il votera la loi telle qu'elle a été adoptée par le Sénat. Les séminaristes seront immédiatement obligés de passer un an sous les drapeaux, ce sera toujours ça de pris. On verra après. (Applaudissements).

L'honorable M. Pierre Legrand rappelle encore que c'est aux républicains de la Chambre que l'on doit le vote des lois sur les accidents dans les fabriques et le travail des femmes et enfants dans les manufactures. L'orateur expose les bienfaits que retirera la classe ouvrière de ces lois quand elles seront votées par le Sénat.

En terminant, M. Pierre Legrand dit qu'il espère que les républicains sans épithète marcheront la main dans la main pendant les prochaines campagnes électorales pour que la République sorte triomphante de cette nouvelle consultation du suffrage universel.

La péroraison du discours de M. Pierre Legrand, dont nous n'avons pu donner qu'une pâle analyse, est chaleureusement acclamée.

Discours de M. Basquin

Dans un discours maintes fois interrompu par les applaudissements de l'auditoire, M. Basquin, conseiller général sortant, a rendu compte de son mandat et dit quelle avait été son attitude à l'Assemblée départementale tant au point de vue politique que des intérêts des électeurs du canton qu'il avait l'honneur de représenter.

M. Basquin rappelle qu'il a combattu les réactionnaires qui ne voulaient, dans notre département, l'application de la loi scolaire votée en 1885. Il dit ce qu'il a fait au Conseil général, relativement à la suppression des passages à niveau de Fives-Lille, aux tramways d'Hellemmes et de Mons-en-Barœul et à la réduction du gaz dans la commune de Mons-en-Barœul.

M. Basquin ajoute encore qu'il a exprimé un vœu tendant à ce qu'il fut interdit aux patrons de n'employer des ouvriers étrangers qu'autant que ceux-ci auraient satisfait à la loi militaire de leur pays.

L'orateur termine en disant que tout ce qu'il a obtenu, ça été avec le concours dévoué de MM. Pierre Legrand et Tribourdeaux. (Applaudissements).

Lettre de M. Tribourdeaux

M. Rigaut donne lecture d'une lettre qu'il vient de recevoir de M. Tribourdeaux dans laquelle celui-ci dit qu'il regrette de ne pouvoir assister à la réunion, mais qu'il est de cœur avec tous les électeurs qui peuvent toujours compter sur son dévouement.

La lecture de cette lettre est accueillie par de chaleureux applaudissements.

Félicitations aux ouvriers de Fives

M. Pierre Legrand tient, avant que la réunion ne soit terminée, à féliciter vivement les ouvriers métallurgistes de Fives au travail, à l'intelligence et au dévouement desquels on doit en partie ces magnifiques constructions qui font à l'Exposition (le hall des machines), l'admiration de tous les visiteurs.

Honneur à ces travailleurs! Honneur à ces ouvriers intelligents, nos concitoyens, qui ont tenu haut et ferme le drapeau de la métallurgie française! (Applaudissements prolongés).

La séance est levée à dix heures et quart aux cris de: Vive Pierre Legrand! Vive la République!

G. NADAUD.

LE NORD

Haubourdin. — *Incendie.* — Un incendie, qui a pris naissance dans la tourelle, s'est déclaré dans la nuit de jeudi à vendredi, vers une heure du matin, dans la fabrique d'huiles de M. Cousin Debos.

Grâce aux prompts secours des sapeurs-pompiers, le feu avait complètement pris fin à trois heures du matin.

La toiture de la fabrique a été brûlée, et de nombreuses marchandises avariées. Les dégâts, couverts par une assurance, sont évalués à plusieurs milliers de francs.

Wervicq-Sud. — On nous écrit :

Notre Maire M. Guenace van Elflandt, vient de prendre en date du 8 juin un arrêté relatif aux bals publics, dans lequel, après avoir visé la loi toute neuve du 22 juillet 1791, il dit qu'il appartient à l'autorité municipale de veiller à ce que les bals publics et même les bals particuliers ne dégénèrent pas en assemblées tumultueuses ou licencieuses.

En conséquence aucun bal public ou particulier ne pourra avoir lieu sans la permission du maire visée par le commissaire de police !!!

Et de quel droit, par exemple, M. le Maire, m'empêcherez-vous de recevoir mes amis et de les inviter à danser?

Je voudrais bien le savoir et sous peu vous aurez occasion de me dresser contravention.

ZANDRE BLOOM.

P.-S. — Ce n'est pas sans surprise que nous voyons la préfecture se prêter aux fantaisies de M. Guenace, en contre signant l'arrêté de ce magistrat grotesque; le jour même où il a été rédigé.

Voilà un joli impair!

ARMENTIÈRES

Ivresse publique et cris injurieux. — Hier après-midi, vers quatre heures, deux portefaix, les nommés Désiré Leferme et Victor Liébart, s'en revenaient de leur travail, dans un état complet d'ébriété, lorsqu'arrivés sur la Grand-Place, ils se mirent à hurler divers couplets boulangistes et à pousser des cris de : « Vive Boulanger! »

Afin de mettre une sourdine à leur zèle intempestif pour la boulange, les agents de police appréhendèrent aussitôt les deux ivrognes.

Ces deux admirateurs du général sont des habitués de la correctionnelle.

Bauvin. — C'est aujourd'hui la ducasse et nous sommes persuadé que si le temps veut bien se mettre de la partie, ces trois jours de récréation seront bien fêtés à Bauvin.

Les étrangers peuvent venir en grand nombre chez nous, ils y trouveront à la fois le bon accueil et le couvert. Les vivres ne manqueront pas et les tartes et les gâteaux donc! Il faut voir toutes nos ménagères les confectionnant elles-mêmes à rendre des points aux meilleurs pâtissiers.

Un conseil en passant, aux étrangers qui seront prochainement nos hôtes et qui voudront conquérir les bonnes grâces des dames de maison : surtout ne refusez pas sa tarte.

Outre les divertissements habituels de ces jours d'atau, il y aura le dimanche à midi réception des musiciens de Vendin à l'entrée du village par la musique municipale. Le lundi, à une heure précise, un grand concours de coqs se fera chez Edouard — « Aux 28 Jours » — et le lendemain mardi, un massacre chez Etienne Dussart.

De plus les amateurs de la danse pourront s'en donner à cœur joie malgré la défense ridicule qui leur en a été faite par le curé. Le bal Noglou, nouvellement planchéié et le bal Bézamin, tous deux très bien décorés et possédant chacun un orchestre de premier ordre attireront et conserveront bien tard un grand nombre de danseurs et danseuses qui auront la facilité de se faire servir des rafraîchissements de bon choix.

Un hippophage.

Sin-le-Noble. — Polonie Brady, femme Charlet, a, avant-hier, tenté de se suicider en se jetant dans le *Vivier*; une voisine a pu la retirer à temps.

La femme Charlet en est à sa sixième ou septième tentative de suicide.

Leforest. — Dans la nuit du 22 courant, les habitants ont été réveillés par le son des cloches et des clairons.

Les pompiers se sont porté à l'endroit indiqué par la lueur du feu avec une très grande activité.

Le feu s'était propagé avec une effrayante rapidité dans une grande ferme appartenant à Porret Victor, et François.

Le feu fut attaqué avec énergie et circonscrit de même.

Les granges, écuries, étables et mobilier de ferme ont été brûlés, les bâtiments étaient assurés, le mobilier non assuré représente une perte de 4000 fr.

Les pompiers se sont retirés à 5 heures du matin, le commandant avait laissé quatre hommes avec la pompe pour surveiller les restes de l'incendie encore fumant.

Tous les pompiers ont fait leur devoir

On a beaucoup remarqué que toutes les personnes qui pour une cause quelconque ont un certain mépris pour cette belle compagnie de pompiers brillaient par leur absence.

Un conseiller municipal nommé sur la liste républicaine et réactionnaire aujourd'hui, pour satisfaire sa haine envers le brave homme qui commande cette compagnie a demandé à la formation du budget communal pour 1890 une réduction de 50 fr. sur la subvention de 150 fr. accordés à ces 30 hommes du devoir.

Cet homme, dont le chef j'ose l'espérer n'oubliera pas le nom ainsi que ses pompiers, dormait tranquille pendant que les esclaves du devoir étaient dans une fournaise combattant pas à pas les flammes qui ne cherchaient qu'à prendre leur essor.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Accident de voiture. — Hier matin, vers midi, le nommé Marcel Courbeau, âgé de 6 ans, en traversant la rue Léon Gambetta, a été renversé par la voiture du sieur Reizenthel, cultivateur, rue des Jardiniers.

L'enfant a reçu quelques blessures heureusement sans gravité.

Deux ivrognes. — Procès-verbal a été dressé contre les nommés V... Emile, journalier, demeurant rue Française, pour ivresse manifeste.

COMMENCEMENT DE GRÈVES A ARRAS

Une grève a failli éclater hier matin dans cette ville. Heureusement, tout s'est bien vite arrangé entre ouvriers et patrons.

Voici dans quelles circonstances se sont produits les faits qui ont amené le conflit.

Jusqu'ici, les ouvriers des ateliers métallurgiques de MM. Bourgois et Kummunsh, rue de la Douzième, étaient payés chaque quinzaine.

Pour des motifs d'ordre intérieur, les directeurs décidèrent que la paie n'aurait plus lieu dorénavant que chaque mois.

Cette décision fut notifiée aux ouvriers par voie d'affiches placardées dans les ateliers.

Les ouvriers protestèrent aussitôt, au nombre de 70, ils quittèrent l'usine et se rendirent au domicile de M. Bourgois, place de la Préfecture.

Là, après quelques explications, l'entente parvint bien vite à s'établir et M. Bourgois fit droit à la réclamation des ouvriers.

Tous reprirent immédiatement leur travail et, dans l'après midi, les équipes se trouvèrent au grand complet.

La Bourse. — Un double vol vient d'être commis par une toute jeune fille, Césarine Machu.

Le 25 de ce mois, elle pénétrait chez mademoiselle Dubois et, pendant que cette dernière était occupée dans son jardin, elle lui dérobait un jupon de mérinos

Le surlendemain, elle s'emparait d'une paire de pantoufles appartenant à la fille du sieur Alfred Jacquin.

La précoce voleuse, interrogée par la gendarmerie, a fait des aveux complets

Houdain. — Plainte en escroquerie vient d'être déposée à la gendarmerie par le sieur Landry, tailleur à Houdain, contre un nommé Pierre Taimpont, garçon brasseur à Divion. Le 10 juin, il lui avait remis plusieurs vêtements et n'avait reçu qu'un acompte de 20 fr. sur un complet qui lui avait livré quinze jours auparavant. En outre un pantalon, qu'il lui avait confié pour le remettre à un autre garçon brasseur, n'est pas arrivé à destination.

Apprenant que Taimpont était en fuite depuis le 11 juin, M. Landry s'est plaint à la gendarmerie qui recherche activement l'escroc en fuite.

Noyelles-les-Vermelles. — Deux individus, François Dupont, âgé de 52 ans, et Augustin Houpline, âgé de 38 ans, sont en querelle depuis un mois au sujet d'une somme de 3 fr. L'autre soir, vers 10 heures, ils se sont battus avec tant de rage que l'un et l'autre portent des des marques de coups assez violents. La gendarmerie leur a dressé procès-verbal.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 29 Juin 1889

Les vols de Canteleu-Lambersart

Les trois prévenus sont les nommés Charles Colin, Breyne Vincent, et la femme de ce dernier, la nommée Mathilde Blanquart.

Il y a environ trois mois, un grand nombre de vols étaient commis la nuit à Canteleu Lambersart sans qu'on ait réussi à pincer les auteurs. Le 28 avril dernier, M. Martin, épicier, rue de Dunkerque, constata le matin, en ouvrant sa boutique qu'on lui avait soustrait du jambon, du saucisson, du chocolat et d'autres objets.

Le vol paraissait avoir été accompli entre une heure et quatre heures du matin, car M. Martin s'était couché à une heure et n'avait rien entendu.

Aussitôt M. Martin fit sa déposition à la gendarmerie, et les gendarmes firent une perquisition chez les époux Breyne que la rumeur publique accusait d'être les auteurs du vol. On retrouva tous les objets qui avaient été volés chez Martin, et de plus des objets tels que réveille-matin, bijoux, chaînes en argent et en doublé, plusieurs pantalons et plusieurs jaquettes, un porte-monnaie en cuir de Russie, des bagues et des boucles d'oreille.

Ces derniers objets proviennent d'un vol précédemment commis le 27 mars 1889 à Seclin, au préjudice de M. Boutry, horloger.

Les bijoux volés à ce dernier sont d'une valeur de 25 à 30 francs environ.

Le garde champêtre Porchet a remarqué sur le bras de Colin une large entaille provenant d'une coupure qu'il s'est faite en brisant un carreau de vitre chez Martin. Celui-ci prétend que cette blessure provient d'une rixe, mais cette assertion est refutée par le brigadier de gendarmerie qui a fait l'enquête.

Pour Breyne la présomption du vol est plus forte. On a retrouvé chez lui une veste bleue contenant dans une poche un morceau de savon noir, dont il s'est servi pour amortir le bruit de la chute du carreau de vitre De plus, dans chaque poche de sa veste il y avait des allumettes.

Quant à la femme Breyne, elle est seulement poursuivie pour recel.

Le tribunal condamne Colin à 1 an et 1 jour de prison, Breyne à 2 ans et Mathilde Blanquart à 2 mois de la même peine.

Vol à Seclin

Debruyne François, 49 ans, marchand de légumes, a volé dans la nuit du 28 au 29 mars, des bijoux au préjudice de M. Boutry, horloger.

Il a pour défense une excuse tout à fait inadmissible. Il dit que passant dans une rue de Roubaix, un individu lui donna à tenir des bijoux pendant qu'il allait au pâtissier chercher des gâteaux.

Le prévenu est peu intéressant. Il a déjà subi un grand nombre de condamnations. Il est condamné à 13 mois de prison.

***

Rixe et rébellion à Roubaix

Le 15 juin dernier, à Roubaix, dans la rue du Grand-Chemin, vers dix heures du soir, M. Denoulet était dans un estaminet et s'apprêtait à retourner chez lui, lorsque pour un motif inconnu, Mathy, un des consommateurs, âgé de 25 ans, se prit de querelle avec lui. Aux gros mots succédèrent les coups et l'on se cognait ferme, car Mathy était accompagné de Coralie Leclercq et du sieur Louis Desreumaux.

Aux bruits de la lutte, deux agents de la sûreté accoururent et voulurent les séparer, mais Desreumaux dit à l'un des agents : « Ah! t'es de la police, eh bien, on va t'arranger! » tandis que Coralie Leclercq traitait les agents de brigands et d'assassins, faisant allusion peut-être à une rixe survenue huit jours auparavant et dans laquelle un soldat avait été grièvement blessé.

Enfin, on conduisit la bande au poste et le tribunal la condamne aujourd'hui : Coralie Leclercq et Desreumaux, chacun à un mois de prison, Mathy à 4 mois, tous solidairement à une amende de 16 fr.

Rébellion à Deûlémont

Le prévenu Charles Chocqueriaux, âgé de 24 ans, journalier sans domicile fixe, comparaît devant le tribunal sous l'inculpation de coups, évasion et ivresse à Deûlémont.

Il lui paraît extraordinaire de voir les témoins d'accord sur ce qui s'est passé et il s'adresse au tribunal en désignant une de ses victimes :

—Vous voyez ben que je ne li ai point fait de mal à ch' l'homme puisque l'vlà.

— Ce n'est pas votre faute lui répond le président, si vous ne lui avez pas fait mal.

Il en est quitte pour 15 jours de prison et 16 francs d'amende.

Cha n'est rien, faut pas de douche pour faire cha, dit-il en s'en retournant.

Un employé indélicat

Le sieur Louis Dreyfus, ancien employé de la maison Alexandre à Lille est condamné par défaut à 6 mois de prison pour s'être approprié des sommes d'argent qu'il avait été chargé de toucher pour le compte de son patron.

***

Edouard Dujardin, 10 jours de prison et 16 fr. d'amende, Henri Lannay, 6 jours et 16 fr. pour coups à Roubaix.

Emile Nocq, outrages et ivresse, 1 mois et 300 fr. d'amende.

Ernest Mouton, 1 mois pour mendicité et vagabondage.

François Herreng, 8 jours de prison pour mendicité.

Me COURANT.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Un procès qui intéresse une centaine d'héritiers, a été plaidé hier devant la Cour de Douai en robes rouges, toutes Chambres réunies.

Il s'agissait du testament de Mlle Custers, qui avait légué sa fortune qui atteint plusieurs millions par un testament ainsi conçu : Je lègue tous mes biens tant dans la ligne paternelle que dans la ligne maternelle, à mes cousins germains et à mes cousins issus-germains.

Les parents de la ligne maternelle avaient voulu exclure de la succession, les parents de la ligne paternelle, sous le prétexte que ceux-ci ne venaient qu'au 6e degré, qu'ils n'étaient pas parconséquent les issus des enfants d'un oncle ou d'une tante de la testatrice. Leurs adversaires objectaient que leur père et le père de Mlle Custers étaient germains, qu'ils étaient eux-mêmes issus de deux germains.

Toute la question portait donc sur le sens et la portée de ces mots « cousins issus de germains ».

Le tribunal de la Seine avait d'abord donné raison aux parents de la ligne paternelle et ordonné qu'ils prendraient part à la succession, mais la Cour de Paris avait au contraire accueilli les prétentions des parents de la ligne maternelle et déclaré les autres sans droit.

La Cour de Cassation cassa l'arrêt de la Cour de Paris et renvoya les parties devant la Cour de Douai

MMes Devin et Devimeux, du barreau de Paris, plaidaient pour la ligne paternelle.

Me D'Hooghe, du barreau de Douai, soutenait les intérêts des héritiers de la ligne maternelle.

La Cour a mis l'affaire en délibéré.

Nous ferons connaître son arrêt.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL de Valenciennes

Audience du 28 Juin

Delbraye Edouard, 36 ans, ex-magasinier au mont-de-piété, un an et un jour de prison, pour détournements au préjudice du Mont-de-piété.

Bauffe Arthur qui avait fait opposition au jugement qui le condamnait à 6 mois de prison pour banqueroute a de nouveau été condamné à la même peine.

FAITS DIVERS

Les drames du mariage

Encore un drame du mariage.

Un caissier comptable, M. Vehrenge, employé chez un facteur des halles, à Paris, s'est présenté, hier, à une heure et demie de l'après-midi, chez sa belle-mère Mme Faure, 36, quai des Célestins, chez laquelle son épouse s'était réfugiée et a tiré sur cette dernière un coup de revolver.

Son forfait accompli, le meurtrier tournant son arme contre lui-même s'en est frappé à son tour.

Mme Vehrenge est morte aussitôt. Quant à Vehrenge qui respirait encore, il a été, après avoir reçu des soins, transporté à l'Hôtel-Dieu.

Son état paraît être désespéré.

Une digestion mauvaise ou imparfaite amène les acidités, le brûlant, les envies de vomir, les renvois désagréables, la mauvaise haleine : prenez pendant quelques jours, le soir en vous couchant, une dose de **Pilules Lucas** rafraîchissantes, laxatives et dépuratives.

Les Pilules Lucas débarrassent les intestins avec plus d'efficacité qu'aucun autre purgatif. Elles ne causent ni coliques ni dérangements. — 1 fr. la boîte.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60, Fanyau ; Donte et Cie ; Coasne ; Pharmacie Centrale Gobert et Cie ; Deroubaix, rue Puébla. — A Tourcoing : M. Bruneau, Vanneufville — A Valenciennes ; M. Sabin-Boulet. — A Fresnes : M. Berriez. — A Maubeuge : M. Huart. — A Boulogne-sur-Mer : Dutertre. — A Hondschoote : De Bil, 19, rue de la Cour. — A La Bassée : M. Caillez. — A Lillers ; M. Payelle, pharmacien. — Toutes pharmacies.

GLOIRE A CHEVREUL

Vit-on jamais plus douce et plus verte jeunesse
Il vécut cent deux ans, toujours sobre et dispos
Jeune homme, imite-le : conserve ta jeunesse
En buvant de l'eau pure, en usant du Congo!

Savonnerie Victor-Vaissier. Paris-Roubaix

L'ESPRIT DES AUTRES

— Il paraît que ton fils a encore fait des bêtises?

— Hélas, oui! aussi je vais lui flanquer un galop pour le mettre au pas.

***

Cruel pour M. Andrieux, le mot de notre confrère le *Parti Ouvrier* :

Pendant l'incident Lejeune, M. Andrieux jouait avec son revolver... C'est bien là l'affaire d'un pistolet de son calibre.

***

Boireau veuf fait sa cour à une jeune fille avec qui il doit convoler de rechef.

Et comme elle tousse, il lui dit d'un ton guilleret :

— Dites donc!... Vous ne ferez pas la même plaisanterie que ma première?

BRULE MAISON.

KERMESSES

30 Juin. — Moulins-Lille, Mons-en-Barœul, Marquette, Faches, Lomme, Bauvin, Gruson, Hantay, Illies, Linselles.

LE TEMPS

JOURNÉE DU 29 JUIN 1889

Baromètre : à 9 heures du matin, 765 mm : près de beau temps). Hausse depuis la veille : 3 mm.6 ; à 6 heures du soir, 764.8.

Thermomètre : à 6 heures du matin, 17° au dessus de 0; à 3 h. de l'après-midi, 26° au dessus de 0 ; à 6 heures du soir, 25; à minuit, 17.5

—o—

Par Dépêche

Observatoire de Paris, 29 juin, 1 h. s.

Temps probable pour aujourd'hui : Ciel beau, temps chaud.

***

Voici les pronostics pour le mois de juillet :

Période orageuse du 1er au 6. Grêle dans les départements du Nord-Est et dans les contrées du littoral océanique. Fortes ondées dans le bassin de la Loire et au sud du bassin de la Seine.

Période alternativement pluvieuse et venteuse au premier quartier de la lune, qui commencera le 6 et finira le 12. Température très variable dans le bassin de la Seine, la presqu'île du Cotentin, les collines et la presqu'île de Bretagne. Hygiène à observer par nos littoraux.

Belle période à la pleine lune, qui commencera le 12 et finira le 19. Chaleurs supportables au début, intenses vers la fin.

Période variable au dernier quartier de la lune, qui commencera le 19 et finira le 28.

Chaleurs intenses à la nouvelle lune, commençant le 28 et finissant le 4 août. Insolations à redouter sur les plages maritimes. Mers calmes.

Mois, en somme, très variable. Chaleurs intermittentes. Se prémunir contre les brusques variations de température, qui se produiront plus particulièrement en France.

UN CONSEIL PAR JOUR

Salade de fraises

Inspiré par un récent article du docteur Degoix sur les fraises, j'ai voulu en faire l'expérience qui, d'ailleurs, m'a donné les résultats attendus.

Epluchez un kilo de fraises, les tenir en lieu très frais pendant deux heures dans un panier, sur la glace de préférence.

Au dernier moment, les plonger dans une bassine d'eau fraîche, deux minutes, le temps de les plonger et de les sortir, suffisent pour les laver, les essuyer, les mettre dans un saladier ou un compotier, les saupoudrer de sucre en poudre, les parfumer avec deux grammes de vinaigre de vin (ne pas excéder les deux grammes); remuez les fraises, laissez les dix minutes, puis, mangez-les telles que.

On peut aussi remplacer le vinaigre par un jus de citron — par un jus d'une ou plusieurs oranges, douces ou aigres suivant le goût

Ces différents acides facilitent la digestion.

Bonhomme FRANKLIN.

Programmes des Théâtres-Concerts

Voici le programme de l'audition musicale organisée par la *Cæcilia Roubaisienne* et qui aura lieu demain lundi à 7 heures et demie du soir avec le bienveillant concours de la fanfare Delattre et de l'orchestre symphonique de l'Hippodrome.

Orchestre symphonique — 1° Ouverture du cheval de bronze (Auber) ; 2° Sérénade pour flûte et cor (Demersmaux, solistes, M. A. Bonduel et H. Forret ; 3° Gavotte, Mignonnette (Lagye).

Cæcilia Roubaisienne. — 4. A l'Ombre du Drapeau (chœur imposé) (L. Paliard))

Fanfare Delattre. — 5. Ouverture de l'Arlésienne (Bizet); 6. Prélude, id.; 7, Marche Espagnole (Monteigne).

Cæcilia Roubaisienne. — 8. Le Tyrol, chœur au choix (Ambroise Thomas)

Orchestre symphonique. — 9. Aubade printanière.

Lacombe. — 10. Le Père la Victoire, marche. (L. Ganne).

La salle sera aérée et le concert terminé à 10 heures.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Naissances du 29 juin

Maurice Lorthiois, rue St-Honoré, 12. — Henri Pareyn, rue des Arts, 174. — Victor Desprez, rue de Mons.—Jeanne Crepelle, rue du Chemin de Fer, 35. — Bertha Deschepper, sentier du Ballon.

Décès

Emile Delplanque, 1 an, Grande Rue, 273. — Frédérique Dubois, 62 ans, rue de la Guinguette. — Joséphine Destombes, 73 ans, rue de l'Hospice. — Henri Defretin, 19 ans, rue Plutarque. —Arthur Boulaert, 1 an, rue Vaucanson. — Victor Vantieghem, 3 mois, rue de France. — Albert Dumez, 2 ans, rue du Moulin, 25. — Jean-Baptiste Glorieux, 79 ans, rue Decrême, 150. — Pierre Lecaudé, 6 mois, rue Delespaul. — Marie Dhuyvetters, 24 jours, rue Jean Bart.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Naissances du 21 juin

Albert Maréchal, rue du Pré de la Baille. — Jules Libert, rue Blanche Porte. — Blanche Bourgois, rue de la Latte. — Marie Dewavrin, rue de Roubaix. — Jeanne Fammechon, rue de la Folie.—Jeanne Vanseeskeke, rue Beuque — Jeanne Clerick, rue Delhaye. — Julien Volk, la Maisonce.

Décès

Edmond Petit, 60 ans, rue de Lille.—Mathilde Savaele, 68 ans, rue du Moulin Fagot. — Louis Daneels, 21 jours, au Blanc-Seau. — Albert Dupont, 25 ans, rue de Gand. — Jean-Baptiste Decock, 19 ans, rue du Flocon. — Joséphine d'Halluin, 55 ans, rue du Tilleul. — Marie Detampeaux, 86 ans.

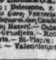
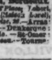

PLUS DE CHAUVES!

Repousse certaine à tout âge. CROISSANCES ÉTONNANTES des CHEVEUX produites sur des Hommes et des Femmes. Arrêt immédiat des chutes par la POMMADE QUINIQUE LECHAUX Pommade hygiénique, régénératrice, qui supprime les teintures, empêche de blanchir, augmente la vigueur et l'éclat des plus belles chevelures. — Milliers de certificats et attestations. Prospectus explicatif gratis. — Pot 3f contre 4 fr. mandat ; 6 pots 2f, 21 fr. Mario LECHAUX, Phn-Chte, r. Ste-Catherine, 164, Bordeaux.

Lille : Delesenne, r. Royale, 4; Foulon, Grand'Place; Vabert, Pl. de la Gare; Vanverts, r. de Paris, 199; Dr Ozil (Maison Borel), 60, r. Esquermoise; Cambier; Gobert & Ce, r. Esquermoise, 28.—Arras : Averlan; Hecard.— Calais : Dupuy.— Douai : Frey.— Dunkerque : Vallet-Grandjean.— Roubaix : Coille; Couvreur-Coille. — St-Omer : Deswarte.— St-Pierre : Delhory.— Tourcoing: Bruneau.— Tournai : Delobe. — Valenciennes : Sabin-Boulet; Abinois.

CONSTIPATION

Migraine, Congestions, Hémorrhoïdes, Acreté du Bile, Glaires, Embarras Gastrique et Intestinal, etc. et nombreuses maladies qui en dérivent, guéries par la

Véritable POUDRE ROCHER

Goût agréable. Prise avec plaisir par Enfants délicats, Femmes délicates, Vieillards. N'irrite et n'affaiblit pas l'organisme comme Pilules purgatives drastiques, Fruits laxatifs, Huile de ricin répugnante, purgatifs salins : Sels, Limonades, Eaux purgatives, etc. Une demi-cuillerée à café délayée dans un demi-verre d'eau le soir en se couchant, procure le lendemain matin une selle naturelle, sans colique ni diarrhée. Voir Prospectus sur la Constipation envoyé gratis. — Flac. : 2 fr. 50

Dépôt : Rocher, Phcien (cl-dt L. Ferrée), rue 102 rue Turenne, Paris et Phcies.

Eviter substitutions frauduleuses en demandant dans toutes Phcies : POUDRE ROCHER (qui seul porte marque R. F.

Le SANG, c'est la VIE!!!

Régénération du Sang par

Le ROB LECHAUX

et les Dragées de Rob Lechaux

Cod. 459, 71 84, 96, 97

DÉPURATIF VÉGÉTAL aux Sucs Concentrés et Iodurés de Cresson & Salsepareille Rouge

Produit végétal, garanti sans mercure, concentré par la vapeur dans des appareils spéciaux.

Le ROB LECHAUX purifie et régénère le sang; réveille l'appétit, active la nutrition et la formation des globules rouges du sang : détruit sans retour toutes les impuretés que le sang vicié transmettrait aux enfants; prévient et guérit rapidement : Glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Fièvres, Maladies spéciales, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de Lait, etc., rend la force et les couleurs aux enfants faibles et aux femmes anémiques, la vigueur aux vieillards; en équilibrant le sang, empêche les apoplexies et les congestions.

Pour éviter les Contrefaçons, exiger sur tous les flacons la bande portant le Timbre de Garantie de l'Union des Fabricants et la signature :

ENVOI GRATIS d'une très curieuse et intéressante Brochure (30e édition) indispensable à toute personne soucieuse de sa santé.

Le Flacon : 4 fr. — 6 Flac. franco, 21 fr. mandat.

Dépôt Général : MARIO LECHAUX Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, BORDEAUX ET TOUTES LES BONNES PHARMACIES.

Lille : Delesenne, r. Royale, 4; Foulon, Grand'Place; Vabert, Pl. de la Gare; Vanverts, r. de Paris, 199; Dr Ozil (Maison Borel), 60, r. Esquermoise; Cambier; Gobert & Ce, r. Esquermoise, 28.—Arras : Averlan; Hecard.— Calais : Dupuy.— Douai : Frey.— Dunkerque : Vallet-Grandjean.— Roubaix : Coille; Couvreur-Coille. — St-Omer : Deswarte.— St-Pierre : Delhory.— Tourcoing: Bruneau.— Tournai : Delobe. — Valenciennes : Sabin-Boulet; Abinois.

Cataplasme Hamilton

BREVETÉ S.G.D.G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Ce Cataplasme instantané remplace avec avantage les Cataplasmes ordinaires de farine de lin sans en avoir les inconvénients. — *Pour s'en servir, on n'a qu'à le tremper dans l'eau, et on l'applique sur la partie voulue.*

2 fr. la Boîte dans toutes Phcies.— Envoi franco contre timbres.

Dépôt principal : TROUETTE-PERRET

PARIS — 165, rue Saint-Antoine, 165 — PARIS

BRONCHITES, TOUX

Catarrhes Pulmonaires

RHUMES POITRINAIRES et FAIBLESSE de la POITRINE

PHTHISIE, Asthmes

Guérison rapide par les

Gouttes Livoniennes

de TROUETTE-PERRET

à la CRÉOSOTE de HÊTRE, GOUDRON de NORWÈGE et BAUME de TOLU

Ce produit, infaillible pour guérir radicalement toutes les *Maladies des Voies respiratoires*, est recommandé par les Célébrités médicales comme le seul efficace.

3 fr. le Flacon dans toutes les Pharmacies.

ENVOI FRANCO CONTRE TIMBRES

Dépôt principal : 264, Boulevard Voltaire, à PARIS.

Bourses Commerciales et Agricoles

Dépêches commerciales

Marchés de Lille

du 29 juin

	C. du jour	C. précédent
Huile de Colza (l'h.)	58	.. ..
Lin étranger (kil.)	49 50	.. ..

Huile épurée pour quinquet 63 fr. l'hect.

Sucres. — Cote officielle. Blanc, base n° 1 134 50 à ... — Cote officielle.— 88 degrés, ... — Acquittés, ... à ...

Alcools. — Cote officielle. 3/6 mélasse dispon. 39 »».

Marché de Paris

du 29 Juin.

HUILE DE COLZA		Juillet-août	67 12
Courant	59 —	4 octobre	45 87
Juillet	59 —	Raffinés	129 50
Juillet-août	59 50	FARINES (12 m.)	
4 derniers	60 75	Courant	56 50
HUILE DE LIN		Juillet	53 50
Courant	50 75	Juillet-août	53 50
Juillet	50 75	4 derniers	52 90
Juillet-août	52 —	Marque Corbeil	56 —
4 derniers	52 25	BLÉS	
SPIRITUEUX		Courant	22 35
Courant	41 25	Juillet	22 65
Juillet	41 75	Juillet-août	22 65
Juillet-août	42 25	4 derniers	22 85
4 derniers	42 75	SEIGLES	
SUCRES BRUTS		Courant	14 —
88 deg. disp.	59 —	Juillet	14 —
SUCRES BLANCS		Juillet-août	13 90
Courant	67 50	4 derniers	14 15
Juillet	67 25	Temps : beau.	

COURS DE CLOTURE

SPIRITUEUX		SUCRES BLANCS n° 3	
Courant	41 25	Courant	67 25
Juillet	41 75	Juillet	67 —
Juillet-août	42 25	Juillet-août	66 75
4 derniers	42 75	4 d'octobre	45 87
SUCRES BRUTS		Raffinés	129 50
88 degr. disp. à	59 —	Suifs 100 kil.	— —

Marchés du Havre

Havre, 29 juin.

Laines (à terme). — Marché ferme.

Ventes 25 balles.

Cotons (à terme). — Fermes aux cotes.

Ventes : 000 balles.

Courant	70 7/8	Décembre	65 1/2
Juillet	70 7/8	Janvier 1890	65 3/8
Août	70 3/4	Février	65 3/8
Septembre	70 1/4	Mars	65 3/8
Octobre	69 1/4	Avril	65 1/2
Novembre	66 5/8	Mai	65

Cafés — (à terme). — Soutenus.

Ventes, 37,000 sacs.

Courant	83 50	Novembre	85 50
Juin	.. ..	Décembre	86 ..
Juillet	.. ..	Janvier	86 ..
Août	84 25	Février	86 25
Septembre	85 ..	Mars	86 50
Octobre	85 25	Avril	86 50

Marché de Liverpool.

Liverpool, 29 juin.

Cotons. — Marché calme et soutenu. Bonne demande.

Ventes, 5,000 balles.

Futurs. — Calme.

Commerce d'Anvers. — 29 Juin

Cafés. — Santos. — Soutenus

Cote officielle de 2 heures.

Juin, 87 ./., juill., 87 ./., août 87 1/2, sep. 87 1/2; oct., 87 1/2, nov., 87 3/4, déc. à fév. 87 3/4 mars à mai, 88 ./..

Ventes : 16,250 sacs.

Houblons. — Marché calme peu d'affaires. Prix sans changement.

	A.	V.
Alost, dispon.	20 0/0 à	35 0/0
— récolte 1889	49 0/0	48 0/0
Poperingue, ville, disd.	25 0/0	40 0/0
— réc. 1889	57 0/0	50 ./.
Poperingue, village.	20 0/0	35 0/.
— réc. 1889	45 0/0	48 ./.

Pétroles. — Marché calme, peu d'affaires, prix en hausse.

	Payé		Vendu	
Disponib. blanc.	17 1/8 à	.. ./.	17 1/8 à	.. ./.
Courant	17 ./.	.. ./.	.. ./.	
Juill.	17 ./.	.. ./.	17 1/8	
Août	.. ./.	.. ./.	17 1/2	.. ./.

Sucres : Faible.

Exportation	N	66 1/2 à	.. ./.
Transf. (nouv. cond)	N	66 1/4	.. ./.
Consommation	N	98 ./.	.. ./.
Juillet	N	66 1/2	.. ./.
Août	N	41 ./.	.. ./.
3 mois d'Octobre		.. ./.	.. ./.

BOURSE DE VALENCIENNES

Cote officielle du 29 juin 1889

SUCRES ET MÉLASSES

Sucre 88° disp., 61 à »».»»; 88° bas produits, 110.50, acquittés, »».»» à »».»: mélasses dispon., degré 0,19 à 0,20; sucre à liv. »»°; mélasse à livrer, ».»» ; potasse brute, le k. carbonate, ».»», raffinée, ».»».

NOIR ANIMAL

Noir animal neuf, »».»»; noir vieux en grains, »».»».

BLÉS ET FARINES

Farine, 1re qual., les 100 kil., 32.»» à »».»»; id. 2e qté., 100 kil., 30.»» à »».»»; blé, 1re qté, 80 k., 17.50 à 18.»»; id., 2e qté, 16 50 à »».»»; 3e qté, 15.50 à »».»» ; Seigle, 75 kil. 10.»» à ».»»; escourgeons, 60 kil., 10.50 à 11.50; avoine, 1re qté, 100 kil., 19.»» à »».»»; 2e qté, 18.»» à »».»»

Entrepôt de Valenciennes.

Sucres français, 16,740 sacs; sucres étrangers, ... sacs.

Avis particuliers.

Marché complètement nul, aucun lot n'étant offert en vente. Les prix offerts étaient Fr. 57.75 à Fr. 58 pour 88°, soit 110 25 à 110.50 pour marchandises acquittées, le tout s'entendant pour bas produits.

On a coté officiellement les cours suivants : Sucre 88° cuite premiers jets, 61.»» et sucre bas produits, Fr. 110.50 acquittés ; mélasses par continuation, 19 à 20 c. le degré saccharimétrique.

On parlait après bourse d'achats faits en cuites premiers jets traités pour l'exportation à des prix bien au-dessus de la cote.

En livrable sur la campagne prochaine il s'est traité en semaine quelques affaires de Fr. 43.»» les 88° sur octobre livraisons par quinzaine et à Fr. 44.»» sur les 3 ou 4 mois d'octobre. Ces prix ont été pratiqués pour des acheteurs du dehors, car la raffinerie n'a pas dépassé Fr. 40.50 comme maximum

Bourse de Lille

Du 28 Juin 1889

Les derniers cours de toutes les valeurs cotées à la Bourse de Lille sont publiés tous les lundis.

EMPRUNTS (Villes et Départements)

Lille 1860, 107.

CAISSES ET VALEURS DIVERSES

Nord (Incendie), act. de 1000 fr., 250 payés, 1975.

OBLIGATIONS

Mines Béthune (1881, remb. à 500), t. p., 517.50.

ACTIONS

Aniche (Nord) le douzième n° (3600 p.), 10350. — Meurchin (ex-coupon n° 14, n° (4000 act.), 2987.50.

COUPONS DÉTACHÉS

1er juin. — Act. Aniche, le douzième, 33 fr.

5 juin. — Act. Compagnie générale Léon Allart libérée, 34.33. — Cie génér. L. Allart, non libérée, 21.83.

15 juin. — Aniche, coupon supplémentaire, 50. — Marles 30 0/0, 870. — Denain et Anzin, 10; nominat. 9,70, porteur 9,06.

Bourse de Bruxelles

du 29 juin

Emp. 3 1/2, s. I.	101 70	A	Bruxel. lib. 1886	94 12	A
— sér. II.	101 75	A	Non libéré 1886	.. ..	
— sér. III.	101 70	.	Ostende à pr.	30 .	A
— 3.	93 20	.	— 1887 4.	107 75	P
— 2 1/2.	81 30	A	— 1885 3.	.. ..	P
Annuités 4 1/2.	115 50	A	Tournai 1874.	48 50	A
— 4.	106 .	.	— 1886 3 1/2.	99 .	P
— 3.	91 75.		Gand.... 1868.	104 50	A
Cr. comm. 4 1/2.	110 .		— 1880.	97 ..	
— 4.	106 75		— 1883.	95 ..	
— 3.	93 .	A	Liège. ... 1853.	94 ..	P
— 3 pc 1861.	113 50	P	— 1860.	112 50	A
— 3 pc 1868	100 .	A	— 1868.	95 12	A
Anvers 1887 lib.	92 25.		— 1874.	98 25	A
Non libéré 1887	. ..		— 1879.	96 ..	

Bulletin Financier

Paris, le 29 juin.

La dernière séance de la semaine a été marquée par une reprise générale.

Les quelques reports qui se sont traités l'ont été à des conditions favorables pour les acheteurs, ce qui indique que la baisse de ces jours dernier a créé une couche nouvelle de vendeurs.

La situation étant telle, la reprise est donc toute naturelle, elle provient absolument de la situation de place.

Le 3 0/0 a monté de 84.42 à 84.70.

La réponse des primes s'est faite sur le cours de 84.55

Le 4 1/2 n'a monté que de 5 c. à 104.40

L'Amortissable s'est avancé de 87.35 à 87.87.

Nos sociétés de Crédit sont elles aussi mieux tenues, malgré le calme de leurs transactions.

Le Foncier s'est avancé de 107.50 à 1318.75.

La Banque de Paris est en hausse de 5 fr. à 755.

Le Lyonnais cote 672.50.

La Société Générale 453 75.

Hausse de 10 fr. sur le Suez à 2360.

Le Panama cote 56.25.

Les effets de la liquidation se sont fait sentir sur les valeurs étrangères.

L'Italien reprend le cours de 97 fr. et clôture à 97.05.

Rien à dire sur les autres rentes qui améliorent également leur cote

Imp. du Journal *L'Avenir de Roubaix-Tourcoing*

Le Gérant, E. DUGARDIN.